ESE Formation

FICHE RISQUE N° 7

Risque lié au bruit

Définition

Le bruit constitue une nuisance majeure dans le milieu professionnel. Il peut provoquer non seulement des surdités, mais aussi gêne, fatigue cognitive et stress qui, à la longue, ont des conséquences sur la santé du salarié et sur la qualité de son travail.

Seuils et effets

On considère que l'ouïe est en danger à partir d'un niveau de 80 décibels durant une journée de travail de 8 heures. Par ailleurs, si le niveau instantané est extrêmement élevé (supérieur à 135 décibels), toute exposition, même de très courte durée, est dangereuse.

Le dépassement de ces valeurs peut conduire à de la fatigue auditive (phénomène réversible) et à une surdité (phénomène irréversible). Les surdités peuvent être reconnues comme maladies professionnelles.

Le bruit est également cause de gêne, de fatigue cognitive, de stress, ainsi que de troubles cardiovasculaires et du sommeil. Il n'affecte pas seulement la santé : en empêchant de se concentrer, il nuit à la qualité du travail et peut même être à l'origine d'accidents.

Prévenir

Réduction à la source

- Changement de technologie
- Matériaux nouveaux
- Dispositifs spécifiques

Action sur la propagation du bruit

- Éloignement
- Traitement acoustique du local
- Cloisonnement des machines
- Encoffrement des machines
- Écrans acoustiques

Protections individuelles

- Bouchons
- Casques

80 dB

sur une journée de travail de 8 heures : l'ouïe est en danger

135 dB

en niveau instantané : toute exposition, même très courte, est dangereuse

À RETENIR

La fatigue auditive est réversible ; la surdité est irréversible.

Les surdités peuvent être reconnues comme maladies professionnelles.

ANALYSER CE RISQUE

Danger : ce qui peut faire mal

Situation dangereuse : la rencontre de l'individu et du danger dans une situation de travail

Événement déclencheur : la variable qui conduit à l'accident

Dommage : la résultante

EN SAVOIR PLUS

www.ese-formation.fr
contact@ese-formation.fr